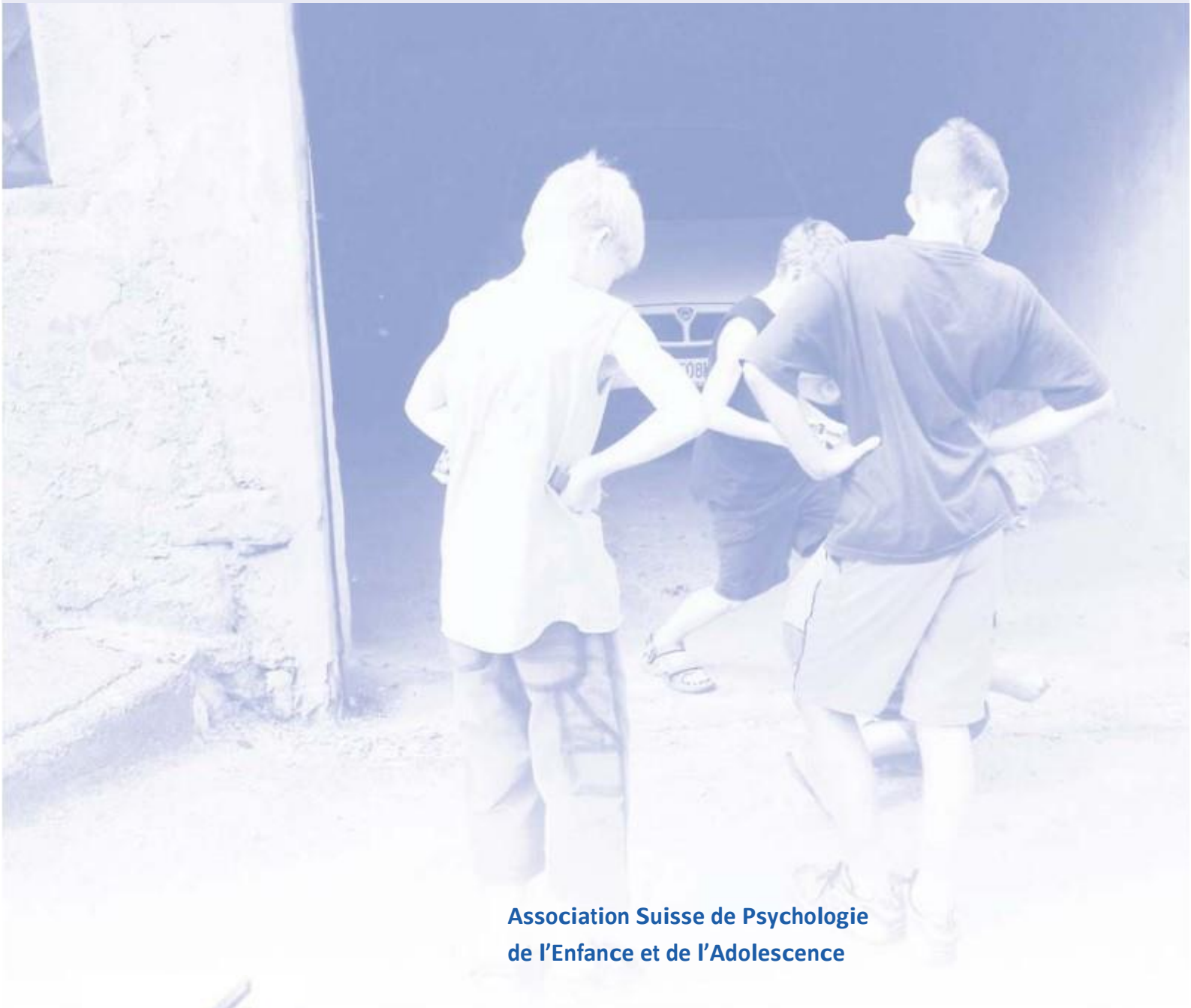


ASPEA

S K J P Schweizerische Vereinigung für Kinder- und Jugendpsychologie
ASPEA Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence
ASPEE Associazione Svizzera di Psicologia dell'Età Evolutiva



Association Suisse de Psychologie
de l'Enfance et de l'Adolescence



Curriculum de la formation post-grade

Modifications effectuées en 2005 ; précisé le 17 septembre 2021. Approuvé le 23 mai 1997 lors de l'Assemblée des Délégués de la FSP à Berne

Psychologie de l'enfance et de l'adolescence

Curriculum de la formation post-grade

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
II. CONDITIONS, DÉBUT ET DURÉE DE LA FORMATION	4
III. DOMAINES THÉMATIQUES DE LA FORMATION POST-GRADE	4
1. Cours à thèmes	5
1.1 Investigation et bilan	5
1.2 Développement, troubles du développement et cadre de vie	6
1.3 Institutions et organisations	6
1.4 Intervention, consultation et traitement	7
2. Evaluation de sa propre pratique, projets et recherche	8
3. Aspects cliniques	9
3.1 Supervision et intervision	9
3.2 Étude de cas	9
3.3 Colloques annuels	10
IV. OFFRES DE COURS ET ORGANISATION	10
1. Offres de cours existantes	10
2. Cours initiés par l'ASPEA	10
V. FORMATEURS ET SUPERVISEURS	11
1. Formateurs	11
2. Superviseurs	11
VI. CERTIFICATION	12
1. Evaluation et documentation	12
2. Consultation du dossier	13
3. Recours	13
VII. TABLEAU SYNOPTIQUE	14

>> = Remarques sur les notices, sources d'information, documentations, formules

*** Les personnes de sexe féminin aussi bien que masculin sont incluses dans les termes génériques**

I. INTRODUCTION

La formation post-grade de l'ASPEA permet d'obtenir le titre de « Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP ». La formation post-grade achevée habilite la personne qui l'a acquise à tenir un cabinet à titre indépendant dans le domaine spécialisé de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. La responsabilité de la formation post-grade, tant sur le plan de la spécialisation que de l'organisation, incombe à l'ASPEA. Le présent Curriculum correspond aux principes directeurs de la FSP régissant la reconnaissance des formations post-grades.

La formation post-grade ASPEA, en parallèle à une activité professionnelle, est axée sur les problèmes et besoins des psychologues de l'enfance et de l'adolescence tout au long de leur carrière. Elle doit leur servir à mieux comprendre leur pratique courante et les expériences professionnelles accumulées au cours des années, grâce à une réflexion systématique et à la prise en compte des connaissances scientifiques actuelles. Elle doit aussi leur permettre d'acquérir des connaissances approfondies et de nouvelles compétences pratiques.

Les structures de la formation post-grade sont elles aussi conçues pour répondre aux intérêts et formes de travail des praticiens. La formation prévoit des parties théoriques, d'autres cliniques, des cours à thèmes, des évaluations pratiques, la réalisation de projets et un travail de supervision et d'intervision. La formation est régie de manière souple : les candidats définissent un parcours de formation en fonction de leurs préférences, de leurs connaissances et des exigences de leur champ de travail respectif.

La formation post-grade de l'ASPEA ne doit pas seulement refléter la grande diversité du domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, mais donner lieu également au développement et à la discussion de points de vue novateurs et de possibilités d'interventions alternatives. La formation post-grade devra prendre en compte l'importance croissante du point de vue écosystémique et la nécessaire mise en réseau interdisciplinaire et interinstitutionnelle.

Au-delà des connaissances théoriques et pratiques qu'elle dispense, la formation doit inciter au développement de la personnalité et de l'identité professionnelle du participant.

Après avoir terminé leur formation post-grade, les détenteurs du titre de spécialisation sont tenus de suivre une formation continue régulière dans les domaines thématiques mentionnés dans ce Curriculum, conformément aux principes directeurs de la FSP relatifs à la formation continue.

II. CONDITIONS, DÉBUT ET DURÉE DE LA FORMATION

Activité pratique : La formation post-grade est parallèle à une activité professionnelle (un taux de travail de 40% au minimum est exigé dans le cas des personnes qui débudent dans la profession). Une activité pratique relevant du domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence est requise. Elle comporte une activité psychologique dans les domaines suivants: investigation, bilan, intervention, consultation et traitement.

Le travail doit être exercé de manière régulière et avec une certaine constance : activité à plein temps ou à temps partiel dans une institution ou un cabinet privé.

Ne sont pas prises en compte : les activités pédagogiques (enseignement, traitement pédagogique, soutien et appui scolaires, ou le fait de donner soi-même des conférences ou des supervisions, etc.) et les activités du domaine social (engagement comme assistant social p.ex.).

Adhésion à la FSP : L'octroi du titre de spécialisation FSP et le droit de le porter sont liés à la condition d'une adhésion à la FSP.

Début et durée de la formation : La formation post-grade débute au plus tôt après la fin des études universitaires de psychologie (licence, Master). Elle dure au minimum 3 à 4 ans selon le programme individuel de l'intéressé et compte 700 heures au minimum.

III. DOMAINES THEMATIQUES DE LA FORMATION POST-GRADE

Les thèmes de la formation post-grade sont axés sur la pratique de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Les offres de formation post-grade concernent les connaissances, les capacités, l'épanouissement personnel et l'identité professionnelle du psychologue de l'enfance et de l'adolescence. Il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences, d'approfondir et d'intensifier ses connaissances et capacités, ou de les rafraîchir et de les actualiser dans un domaine particulier.

L'intéressé est habilité à définir des priorités individuelles dans le cadre des différentes offres reconnues.

Les cours universitaires suivis avant l'obtention de la licence ou du Master ne peuvent être pris en compte à titre de formation post-grade.

Pour pouvoir prétendre valablement avoir satisfait aux exigences de la formation post-grade, l'intéressé doit apporter les preuves qualitatives et quantitatives requises.

1. Cours à thèmes (400 heures)

La formation comporte 400 heures de cours à thèmes. Les priorités peuvent être fixées en tenant compte de la formation préalable et des exigences du poste de travail. Mais il est obligatoire de choisir des cours **dans les quatre domaines thématiques suivants** :

- Investigation et bilan
- Développement, troubles du développement et cadre de vie
- Institutions et organisations
- Intervention, consultation et traitement

1.1 Investigation et bilan

Ce domaine de la formation post-grade englobe tous les procédés qui insistent sur la collecte d'informations déterminantes pour le traitement de la problématique. On entend par là, d'une part, les démarches informelles (les entretiens anamnestiques, l'observation clinique, la lecture et l'interprétation des documents disponibles, etc.), d'autre part, la forme systématisée et standardisée de collecte des données (utilisation de procédés psycho- et sociodiagnostiques métriques: tests). L'appréciation consiste en un processus de perception, d'interprétation et de formation d'un jugement. On tiendra particulièrement compte, ce faisant, de la subjectivité des processus de perception et d'appréciation (conceptions personnelles, domaines théoriques de référence, réactions subjectives).

- Procédés formels et informels de collecte des données longitudinales: anamnèse personnelle, familiale, scolaire, etc.
- Procédés relatifs à l'individu: observation du comportement, entretiens, procédés métriques et non métriques, etc.
- Procédés d'analyse des systèmes sociaux: entretiens familiaux, observation, méthodes d'analyse des interactions sociales (p.ex. sociogramme), etc.
- Conceptions diagnostiques: diagnostic selon les classifications usuelles (CIM-10, DSM-IV), diagnostic centré sur le potentiel évolutif, élaboration d'une synthèse donnant un sens aux observations, etc.
- Diagnostic dans le cadre des expertises de droit civil et/ou pénal
- Réflexion sur sa propre image de l'être humain
-

1.2 Développement, troubles du développement et cadre de vie

Les enfants et adolescents, avec leurs caractéristiques constitutionnelles personnelles, grandissent dans des circonstances données : dans un système de références sociales et un ordre moral déterminés; avec des nuances affectives et émotionnelles particulières; dans des structures spatiales et temporelles; avec des conditions matérielles données qui soutiennent et/ou grèvent leur développement vers l'état d'adulte responsable.

- Approfondissement de certains domaines partiels du développement psychosocial (p.ex. émotions, langage, etc.) et des différentes phases de l'existence (p. ex. première enfance, âge scolaire, puberté, etc.)
- Réflexion approfondie sur les troubles du développement et la pathologie du développement psychosocial : handicaps cognitifs et sensorimoteurs, troubles du langage, troubles du comportement, troubles congénitaux, etc.
- Enfant/adolescent et famille
- Enfant/adolescent et école
- Médias
- Loisirs /jeux
- Diversité culturelle
- Classes hétérogènes
- Monde du travail
- ...

1.3 Institutions et organisations

Le monde dans lequel nous vivons est déterminé par des prescriptions légales, mais aussi par certaines institutions qui dictent le mode de vie de l'individu et des collectivités. Les institutions et organisations doivent être envisagées, de leur côté, comme des systèmes socio-culturels en constante évolution.

- Enfants/adolescents : aspects historiques, juridiques, politiques et sociaux
- Famille : aspects historiques, juridiques, politiques et sociaux
- Ecole : aspects historiques, juridiques, politiques, sociaux et organisationnels
- Institutions d'aide psychosociale et de soins médicaux : établissements de soins stationnaires ou ambulatoires
- Economie, travail : aspects historiques, juridiques, politiques et sociaux
- Droit pénal, droit civil
-

1.4 Intervention, consultation et traitement

Intervention, consultation et traitement sont des instruments professionnels du psychologue permettant d'être en interaction avec un individu ou un groupe et d'avoir une action possible sur leurs conditions d'existence.

- Pratique de la consultation
- Connaissances psychothérapeutiques pour la pratique de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence: vues d'ensemble, introductions, modules, mais non des cours complets de psychothérapie
- Interventions en cas de crise et premiers secours psychologiques
- Gestion des conflits
- Médiation
- Coaching
- Supervision
- Prévention : p.ex. éducation des adultes, psychologie de la santé, mesures de politique sociale, familiale et d'éducation, etc.
- ...

Dans le but de promouvoir les connaissances et modes de réflexion en provenance d'un vaste champ professionnel (pour échapper à la formation d'une étroite caste d'experts), des modules de formation post-grade empruntés à des champs plus ou moins vastes de la psychologie théorique ou pratique sont reconnus. L'évolution sociale galopante exige la mise au point de lignes directrices à l'usage des généralistes, afin de leur permettre de réagir avec souplesse aux développements actuels de la société et de la psychologie.

Il est possible de reconnaître par ailleurs (à titre compensatoire) jusqu'à 150 heures de cours à thèmes des domaines suivants.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Cycles de formation en psychothérapie
- Stages (en tant que psychologue) en cours de formation post-grade
- Participation à des congrès psychologiques
- Projets, évaluations pratiques et recherche psychologiques
- Cours, ateliers, séminaires (domaine de la psychologie)
- Supervision/intervision (par un psychologue reconnu)
- Publications (domaine de la psychologie)
- Collaboration aux activités de sociétés de psychologie

2. Evaluation de sa propre pratique, projets et recherche (150 heures)

Idées directrices et objectifs de recherche : Les psychologues engagés dans la pratique doivent saisir, repenser, systématiser et communiquer constamment leur expérience et leur savoir pratique. Ils doivent ainsi affiner et améliorer les instruments dont ils ont besoin dans leur activité professionnelle. Cela favorise l'innovation et sert à élargir leurs compétences professionnelles et l'évaluation de leur propre pratique.

Thèmes : Il s'agit de questions ou de problèmes ayant trait à la pratique quotidienne de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence.

Formes d'organisation : Les projets de recherche en lien avec la pratique sont élaborés d'une manière autonome. Le cadre peut être un groupe de travail à thème, un groupe de discussion, des colloques, des projets individuels, etc.

Méthodologie : Les méthodes sont multiples, mais doivent être adaptées à l'objet et à la problématique choisis. Il peut s'agir de premiers débuts de recherche, de projets pilotes, de groupes de travail centrés sur un thème, ou des projets de recherche universitaires élaborés (thèses). La forme de travail la plus courante sera sans doute la recherche dans le cadre d'un diplôme de spécialisation (ou DESS, ou DAS).

Exemples de thèmes : Elaboration en commun d'instruments d'évaluation de la qualité; adaptation d'outils professionnels aux conditions du lieu de travail (instruments de diagnostic p. ex.); planification, réalisation et accompagnement de projets sur des thèmes relevant de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence tels que mobbing, violence, intervention en cas de crise, protection des enfants et adolescents, troubles du comportement et de l'apprentissage, prévention, questions spécifiques ayant trait à l'éducation, au développement et à l'instruction, etc.

La présentation des résultats sera fonction de la problématique et de la méthode adoptées: rapport, publication, vidéo, représentation scénique, etc.

3. Aspects cliniques (150 heures)

3.1 Supervision et intervision (80 heures)

Idée de base et objectifs pédagogiques : La supervision permet aux participants de la formation post-grade de se familiariser avec différents modes de travail dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Elle offre la possibilité de juger son propre travail de manière critique, d'accroître son expérience et d'élargir ses compétences professionnelles : prendre conscience des liens entre la théorie et la pratique et y réfléchir; expérience personnelle : reconnaître, repenser et élaborer les aspects personnels de son travail avec les clients; gestion du stress et hygiène mentale; prise de conscience de ses propres possibilités et limites.

Organisation : La supervision compte **80 heures** au minimum. Des heures supplémentaires consacrées à la supervision peuvent être prises en compte dans les «cours à thèmes» (max. 40 heures).

La supervision doit être réalisée auprès de deux superviseurs au minimum, reconnus par l'ASPEA. L'expérience en la matière doit pouvoir être acquise aussi bien dans des séances individuelles que dans des séances de groupe.

20 heures de supervision au maximum peuvent revêtir la forme de **l'intervision**. Nous appelons «groupes d'intervision» des groupes de psychologues travaillant dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence qui s'organisent à titre autonome et travaillent sans superviseur.

>> Liste des superviseurs reconnus (www.skjp.ch)

>> Reconnaissance de superviseurs à titre individuel

3.2 Etude de cas (avec les colloques : 70 heures)

Les candidats rédigent une étude de cas écrite (15–30 pages) qui doit être présentée lors d'un colloque (voir point 3.3). Pour structurer leur rédaction, ils s'inspireront de la notice « Etude de cas écrite ». La mise en forme de la présentation est libre.

L'étude de cas devra donner lieu à une discussion aussi vaste et approfondie que possible d'un cas emprunté à la propre pratique de psychologie de l'enfance et de l'adolescence du candidat. Elle doit montrer le déroulement du travail et, par ailleurs, la voie choisie au préalable, puis celle qui a été effectivement suivie dans la pratique : par exemple, l'origine de la demande, l'élaboration du diagnostic en rapport avec la problématique (documents y relatifs en annexe), l'ordre des priorités dans les interventions, l'efficacité, etc. Par des exemples, l'étude de cas établit des rapports entre la pratique et la théorie sur le plan de l'acquisition de connaissances nouvelles. Elle relate les réflexions et la gestion de l'implication personnelle du thérapeute à ce qui se produit (introspection, intervision, supervision; problématique du transfert/contre-transfert, etc.).

L'étude de cas constitue la base d'un échange professionnel entre les candidats dans le cadre du colloque.

>> Etude de cas écrite

3.3 Colloques annuels (la participation à deux colloques est obligatoire)

L'ASPEA organise une à deux fois par année un colloque dont le but est d'approfondir et de mettre en réseau le contenu de la formation post-grade (études de cas, projets, etc.) et de permettre des échanges d'expérience professionnelle et personnelle entre les candidats d'une part, les candidats et les experts de l'autre.

Le colloque est réalisé par des experts mandatés par la commission d'admission. Un membre au moins de la commission, ainsi que des formateurs, prennent part au colloque. Celui-ci est également ouvert à d'autres personnes intéressées.

La participation à deux colloques au minimum est obligatoire.

Autres conditions d'obtention du certificat : une présentation de cas et un entretien final (avec un membre de la commission d'admission) dans le cadre du colloque.

>> Présentation de cas dans le cadre du colloque

>> Annonce des colloques : www.skjp.ch

IV. OFFRES DE COURS ET ORGANISATION

Origine des cours de la formation post-grade :

1. Offres de cours existantes

Des offres de particuliers, d'instituts de formation ou d'organisations professionnelles qui correspondent matériellement et formellement aux normes de la formation post-grade sont téléchargées sur la homepage de l'ASPEA (www.skjp.ch) ou portées régulièrement à la connaissance des membres de l'ASPEA par voie de courrier.

D'autres offres de cours ou de formation post-grade satisfaisant aux conditions requises, au niveau du contenu et des formateurs, sont également possibles. En cas de doute, les candidats peuvent demander par écrit à la commission d'admission d'examiner la possibilité de reconnaître les cours et offres jugés intéressants.

2. Cours initiés par l'ASPEA

Si certains thèmes ne sont pas couverts par l'offre existante, l'ASPEA peut demander à la commission de la formation post-grade, ou à d'autres formateurs, ou à des institutions, de proposer les cours manquants. La responsabilité financière incombe dans tous les cas à l'organisateur du cours.

V. FORMATEURS ET SUPERVISEURS

1. Formateurs

Les formateurs doivent remplir les conditions minimales suivantes :

Titre universitaire et formation post-grade achevée dans le domaine de spécialisation de l'activité de formation post-grade envisagée.

Ils ne doivent pas impérativement travailler dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Mais ils doivent être en mesure de faire le lien avec l'activité quotidienne du psychologue de l'enfance et de l'adolescence. A part leurs qualifications spécialisées, ils doivent disposer de facultés didactiques et être capables d'utiliser les méthodes de la formation des adultes. Les formateurs peuvent recourir à des conférenciers spécialisés.

2. Superviseurs

Les superviseurs doivent répondre aux exigences suivantes :

Titre universitaire et formation post-grade achevée.

Titre de « Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP » et expérience professionnelle de cinq ans au minimum en tant que psychologue de l'enfance et de l'adolescence.

Ils ont une formation spécifique en matière d'enseignement de la supervision, du management, du coaching (si possible avec certificat d'une institution de formation reconnue), ou ils disposent d'une expérience de plusieurs années en matière d'accompagnement et/ou de supervision d'assistants et de stagiaires.

L'ASPEA tient une liste des superviseurs qu'elle reconnaît. A titre individuel, d'autres personnes spécialisées peuvent être reconnues par l'ASPEA en tant que superviseurs. Dans un tel cas, le candidat doit demander à l'ASPEA la reconnaissance de la personne concernée avant le début de la supervision.

>> Liste des superviseurs reconnus (www.skjp.ch)

>> Reconnaissance de superviseurs à titre individuel

VI. CERTIFICATION

Généralités : Le contrôle et l'évaluation des candidats doivent reposer sur la responsabilité personnelle, la confiance, la souplesse et l'individualité. Les différents volets de la formation post-grade font l'objet de différentes formes de contrôle.

Les différentes formes de contrôle portent sur les aspects suivants :

- **Cours à thèmes, manifestations, congrès, etc.** : date, lieu, durée, thème (teneur), orateur, attestation
- **Evaluation de sa propre pratique, projets, recherche** : la présentation des résultats peut revêtir de multiples formes : rapport, publication, vidéo, représentation scénique, preuve des heures fournies, etc.
- **Etude de cas écrite** et sa présentation à un colloque
- **Supervision** : attestation par un superviseur reconnu par l'ASPEA
- **Intervision** : confirmation par les membres du groupe ou le responsable
- **Confirmation de la participation à deux colloques annuels** (y compris l'entretien final avec un membre de la commission d'admission)

1. Evaluation et documentation

- a) Le candidat reporte sous forme résumée toutes les données relatives aux cours et manifestations, projets, colloques, preuves correspondantes, etc. sur le formulaire «Demande du titre de spécialisation FSP » (qui peut être commandé au secrétariat ASPEA).
- b) Tous les documents (formulaire de demande du titre de spécialisation, preuves, étude de cas, etc.) doivent ensuite être transmis au secrétariat ASPEA. Il est nécessaire de payer simultanément la taxe d'admission.
- c) Examen préalable : la commission d'admission de l'ASPEA examine si le candidat a fourni les preuves, tant quantitatives que qualitatives, requises. Les prestations insuffisantes seront rejetées.
- d) Si toutes les conditions requises sont satisfaites, la commission d'admission de l'ASPEA transmet une demande d'octroi du titre à la commission des titres de spécialisation de la FSP.

>> Proposition d'octroi du titre de : « Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP »

2. Consultation du dossier

Les intéressés ont le droit de consulter leur dossier de certification.

3. Recours

Conformément au règlement, l'intéressé peut déposer un recours auprès de la commission de recours de la FSP contre une décision négative de première instance de l'ASPEA ou contre la décision de rejet de la commission des titres de spécialisation de la FSP.

>> Directives concernant l'octroi du titre de spécialisation FSP

Curriculum de la formation post-grade à la psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA					Tableau synoptique	
Cours à thèmes					Projets	Aspects cliniques
400 heures					150 heures	150 heures
1.1 Investigation et bilan	1.2 Développement, troubles du développement et cadre de vie	1.3 Institutions et organisations	1.4 Intervention, consultation et traitement	2. Evaluation de sa propre pratique, projets et recherche	3.1 Supervision et Intervention 3.2 Etude de cas	3.3 Colloques annuels
Procédés formels et informels de collecte des données longitudinales Procédés d'analyse des systèmes sociaux Diagnostic relatif à la personne Conceptions diagnostiques Etc.	Développement psychosocial et phases de l'existence (émotions, langage; enfance, âge scolaire, puberté, ...) Troubles du développement et pathologie du développement psychosocial Enfants/adolescents famille/école Médias, loisirs/jeux, diversité culturelle, monde du travail Etc.	Enfants, adolescents, famille, école, économie, travail : aspects historiques, juridiques, politiques Institutions de soins psychosociaux : établissements ambulatoires et stationnaires Collaboration interdisciplinaire Droit pénal Etc.	Pratique de la consultation Connaissances psychothérapeutiques Interventions en cas de crise et gestion des conflits Médiation, coaching, supervision Prévention Etc.	Saisir, systématiser et communiquer le savoir exérentiel et pratique acquis	Supervision Intervention Étude de cas écrite	Présentation et discussion de l'étude de cas, approfondissement et mise en réseau des matières de la formation-post-grade, échange d'expériences professionnelles et personnelles Entretien final
Colloque annuel					Participation à deux colloques annuels au moins	
Activité pratique					La formation continue post-grade est parallèle à l' exercice d' une profession. Une activité pratique dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence est requise (domaines d'activité : investigation, bilan, intervention, consultation et traitement)	

